

AVIS PUBLIC



ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCES 1333- O.224 à 226

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement d'Anjou a édicté, à sa séance extraordinaire du 2 juillet 2026, à 15 h, les ordonnances suivantes :

- **Ordonnance 1333-O.224**, ci-jointe, visant le retrait d'une zone de stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite face au 7974, avenue de Candes;
- **Ordonnance 1333-O.225**, ci-jointe, visant l'installation d'une zone de stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite face au 8349, boulevard du Haut-Anjou;
- **Ordonnance 1333-O.226**, ci-jointe, visant l'installation d'une zone de stationnement dédiée aux personnes à mobilité réduite face au 7801, avenue d'Avrillé;

Et ce, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333, art. 5).

Ces ordonnances entrent en vigueur en date d'aujourd'hui et sont disponibles sur notre page Internet <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> ou pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701, boulevard Louis-H.-La Fontaine, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Fait à Montréal, le 6 juillet 2026.

Josée Kenny
Secrétaire d'arrondissement